

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

AMENDEMENT

N ° AS3146

présenté par

M. Dharréville, M. Monnet et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine -
NUPES

ARTICLE 2

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.